



DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil-vingt-un, le deux juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, L.GUYONNIE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, M.EVENE-MATEO, S. DARRIGUES, K.PERY, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, C. DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, X.BAYLAC, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : C.DOS SANTOS (pouvoir à J.DOS SANTOS) G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; JP ALPHA (pouvoir à C.DUFOUR) ; S.MOREIRA (pouvoir à L.GUYONNIE) ; M.BECRET (pouvoir à CH.MARTIN)

Secrétaire de séance : J.DARRIGADE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la réalisation en 2020 des travaux d'aménagement du giratoire situé à l'intersection du Chemin Delaur et de l'Avenue Charles de Gaulle (RD108) dans le cadre de la réfection du Chemin Delaur pour un coût total d'opération de 248 000 € TTC.

Conformément à son règlement de voirie, le Département s'est engagé à verser une participation financière de 25 000 € HT correspondant à 50 % du coût HT des bordures et caniveaux, 50 % du coût HT de l'assainissement pluvial, 100 % de la réfection de la chaussée.

A cet effet, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de transférer la coordination de la maîtrise d'ouvrage à la Commune et définir la répartition du coût de ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

**Objet : Travaux
d'aménagement du
giratoire
intersection chemin
Delaur et Avenue
Charles De Gaulle
(RD108) –
Convention de co-
maîtrise d'ouvrage
à conclure avec le
Département –
Autorisation
accordée à M.le
Maire de la signer**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20210603-07_02_06_2021-DE

Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux d'aménagement du giratoire situé à l'intersection du chemin Delaur et de l'avenue Charles de Gaulle (RD108) ;
Approuve la participation du Département de 25 000 € HT ;
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 3 juin 2021

Le Maire,

Francis GONZALEZ

